L'ÉGLISE CATHOLIQUE À PARIS

FIN DE VIE

SOMMES-NOUS FAITS POUR DONNER LA MORT OU POUR DONNER LA VIE ?

En légalisant l'euthanasie ou le suicide assisté, on remet en cause l'interdit de donner la mort. Ceci aux dépens de toute culture d'accompagnement de la fin de vie. Le développement des soins palliatifs et la prise en charge de la grande dépendance sont les vraies garanties du respect de l'humanité de la personne.

Qu'est-ce qui est en jeu ?

Depuis 1999, de nombreuses mesures concernant l'accès aux soins palliatifs, la corresponsabilité médecin-patient et la prévention de l'acharnement thérapeutique sont mises en œuvre. Il est désormais question de passer une étape supplémentaire vers le « choix » de sa fin de vie, en autorisant l'assistance au suicide et/ou l'euthanasie.

QUELS SONT LES ARGUMENTS AVANCÉS ?

Si quelqu'un désire librement et de manière autonome mettre fin à ses jours et en exprime le souhait, il n'y aurait pas de raison de s'y opposer, et il faudrait l'aider. Par ailleurs, les agonies longues et douloureuses, jugées comme inhumaines, ne devraient plus être « imposées » au patient ni à son entourage.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX ÉTHIQUES ?

- **Permettre le suicide assisté mettra inévitablement un coup de frein au développement des soins palliatifs.** En effet, la loi de 2016 allant dans le sens du développement d'une véritable culture palliative est encore loin d'être appliquée. L'Église a toujours soutenu le développement des soins palliatifs.
- **Si les agonies de certains patients sont pénibles, elles le sont le plus souvent principalement pour la famille et l'entourage,** et non pour le patient qui ne demande en général pas à mourir, et dont la souffrance peut être soulagée grâce aux soins palliatifs. Faut-il mettre fin à la vie des personnes agonisantes pour répondre à l'angoisse des proches ?
- **Autoriser quelqu'un à entrer dans une logique du suicide, revient à coopérer avec cette logique du désespoir,** en contradiction totale avec les efforts déployés pour la prévention du suicide. Faut-il remettre en cause l'interdit de donner la mort, fondateur de toute paix sociale ?